

Vers ce temps, il y eut un différend entre ce seigneur de Saint-Trivier, Rolet de Laire et Henry de Juifs, pour la terre et seigneurie de Graveins ; ce différend, comme on le verra plus loin, fut réglé en 1431.

Au mois de décembre 1403, on mit à Saint-Trivier les panonceaux du sire de Beaujeu, pour marquer sa supériorité et juridiction

La même année, il y eut contestation pour l'étang de Baire, que Gabriel d'Arcieu avait fait saisir de l'autorité du seigneur de Saint-Trivier ; le sire de Lange, châtelain d'Ambérieux, ayant fait voir que cette étang était de sa châtelenerie, noble Antoine du Saix, châtelain de Saint-Trivier, paya les dépens de cette saisie.

En 1412, Jeanne de Beaujeu, dame de Saint-Trivier et de Sandrans, reçut diverses sommes à-compte de sa dot ; elle mourut en 1414, après avoir institué pour son héritier Antoine de Saint-Trivier, son petit-fils, qui ne voulut accepter son hoirie que sous bénéfice d'inventaire ; par son testament du 22 avril 1414, elle ordonna qu'elle soit enterrée dans la chapelle de la Sainte-Vierge et de Saint-Antoine qu'elle avait fondée en l'église de Saint-Trivier.

En 1415, il y eut une difficulté entre la dame de Beaujeu et le seigneur de Saint-Trivier, à cause des gardiers de Sandrans ; douze sergents gagèrent Mme de Sandrans, à cause de cette difficulté. La même année, Pierre Chaboud, de Saint-Trivier, taillable de la dame de Beaujeu voulut être affranchis de ce droit ; cette dame lui donna sa franchise et liberté pour 30 livres.

En mars 1417, les troubles de France et la guerre avec les Anglais durant toujours, on mit le seigneur de Saint-Trivier en garnison à Belleville ; on l'en sortit quelques temps après et on le mit à Villefranche, à 40 sols par jour.

Le jeudi, 7 novembre 1420, Antoine, seigneur de Saint-Trivier, fils de Guillaume, troisième du nom, par l'amour et l'inclination qu'il avait pour ses bourgeois et habitants de Saint-Trivier et en considération des services qu'ils lui